



LES VOYAGES

La Libre



Venise,
à l'occasion de la Biennale d'Architecture



La Libre Art

Du 7 au 10 novembre 2023




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs 79 boîte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES → VENISE

MARDI 7 NOVEMBRE

En matinée, départ de Bruxelles vers Venise.

Arrivée à Venise en fin de matinée, accueil par votre guide francophone.

Transfert en bateau jusqu'à la **Place Saint-Marc**.

Déjeuner libre à la Place Saint Marc qui est le cœur de Venise. Le cœur religieux, politique et social mais aussi le théâtre des fêtes. Les monuments les plus célèbres de la ville s'y dressent majestueusement : la Basilique Saint Marc, le Palais des Doges, le Campanile, la tour de l'Horloge, le Musée Correr, ...

En après-midi, découverte du **Negozio Olivetti**, remodelé par Carlo Scarpa.

Le magasin Olivetti est une véritable œuvre d'art créée par Carlo Scarpa à la demande d'Adriano Olivetti. Il ne voulait pas d'un simple showroom mais "une carte de visite". Un lieu où le concept du client et la maîtrise des formes de l'artiste s'harmonisent. Une boutique qui présente innovation, excellence technologique mais aussi beauté et culture.

Il s'agit donc d'une des expériences les plus réussies en matière de communication indépendamment du produit exposé, au cœur de la Place Saint Marc.



Ensuite, visite externe de la **Biblioteca Marciana** et de l'**Ala Napoleonica**.

Conçu par Jacopo Sansovino et achevé par Vincenzo Scamozzi, cet édifice qui accueille aujourd'hui les 500 000 volumes de la Biblioteca Marciana, faisait l'admiration de Palladio. Il est composé d'une galerie à arcades et colonnes doriques, soutenant un étage à loggia d'ordre ionique. L'entablement est orné de reliefs sculptés et percé de petites ouvertures ovales. Le tout est couronné par une balustrade ponctuée de statues. Alessandro Vittoria sculpta en 1554 les deux grandes cariatides du portail principal. Dans le vestibule, le plafond s'orne d'une allégorie de la Sagesse, œuvre tardive de Titien.



Fermant l'extrémité de la Place Saint-Marc, l'**Ala Napoleonica** fut construite à la place de l'église San Geminiano, après la conquête napoléonienne, tandis que les Procuratie Nuove devenaient le siège du palais Royal.



En soirée, installation à l'hôtel Orologio 4* (ou similaire).

Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du palais **Querini Stampalia**.

Construit en 1528, ce palazzo est le siège de la fondation scientifique *Querini Stampalia*, la seule institution de la ville qui ait conservé tout le patrimoine d'une vieille famille patricienne : palais, terrains, mobilier, archives, livres, objets, monnaies, peintures... Au total, 370 tableaux de l'école vénitienne et 300 000 volumes. Les Querini, seigneurs de Stampalia, une île de la mer Egée, étaient des bibliophiles et des collectionneurs avertis.

Le jardin comme le rez-de-chaussée du palais ont été subtilement réagencés en 1963 par Carlo Scarpa.

Ensuite, visite de l'**Eglise de la Piété**.

Réputée pour son acoustique, l'église de la Pietà fut pensée en fonction des concerts que l'orphelinat voisin donnait depuis les XVIIe s. et qui étaient dirigés par des maîtres célèbres, dont Vivaldi. Bâtie sur un plan ovale en 1745 par Giorgio Massari, l'architecte du palazzo Grassi, elle fut décorée par Giambattista Tiepolo. Les fresques qu'il a exécutées au plafond représentent Le Couronnement de la Vierge, David et l'Ange et les Vertus théologiques.

Navigation sur le Grand Canal et le canal della Giudecca en vaporetto en direction de la Punta della Dogana. En cours de route, vous verrez des magnifiques palais, tel le **Palais Contarini-Fasan**, le pont du Rialto et le **pont moderne de Calatrava**.

Première page de l'album Venise, le Grand Canal (ou canalazzo en vénitien), est la plus belle rue du monde. La principale artère de la ville est décorée d'une incroyable mise en scène signée Sansovino et Longhena. Au fil de l'eau défilent tour à tour des fenêtres en dentelle en marbre, des balcons qui pavoisent les jours de fête, des bossages en pointe de diamant et des médaillons de porphyre. Certes, les façades de ces palais construits ont perdu leurs fresques et leurs feuilles d'or. Les appartements se sont vidés, les rez-de-chaussée sont inondés, les fondations sapées par les remous de l'eau. Mais c'est peut-être aussi dans cette usure-là que réside le charme de Venise...

Déjeuner libre.



En après-midi, visite de la **Punta della Dogana** et du palais **Contarini del Bovolo**.

A la confluence du Grand Canal et du canal de la Giudecca se situe un site fascinant qui abrite les bâtiments de la Douane de Mer, bâtis au XVe s., puis réaménagés au XVIIe s. Remaniés en 2009 par **Tadao Ando**, ils hébergent le centre d'art contemporain de François Pinault.

L'ancien palais Contarini del Bovolo conserve un étonnant escalier hélicoïdal, la scala del Bovolo bâti en 1499 par Giovanni Candi (bovolo signifie "colimaçon" en dialecte vénitien). On notera comment, dans cette construction hautement raffinée, les arcs, colonnes et balustrades de pierre blanche qui se détachent sur la brique, tout en suivant la spirale de l'escalier.



Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.

VENISE

JEUDI 9 NOVEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, visite de **l'île de Saint-Georges**.

Face à San Marco, ce joli îlot parsemé de pieds de vigne et de cyprès, voit s'ériger la fameuse église dédiée à **Saint-Georges** bâtie en 1566 par le brillant architecte **Andrea Palladio** et terminée 30 ans plus tard par Simone Sorella. Le doge en personne s'y rendait chaque 26 décembre, pour en vénérer les reliques de Saint-Etienne.



De nos jours, le complexe monastique accueille une école de métiers de la marine marchande ainsi que la Fondazione Cini, un centre international d'Art et de la Culture.

L'île accueille également les **Chapelles du Vatican**, un projet contemporain, construit pour la Biennale d'Architecture de 2018 quand l'état pontifical décida de participer à l'exposition.

Déjeuner libre.

L'après-midi, visite des **principaux pavillons des Giardini** de la **Biennale d'Architecture**.

Sous le thème du "Laboratoire du Futur", architectes et créateurs donnent des exemples de leurs pratiques contemporaines. Le parcours donne à imaginer à chacun des visiteurs ce que l'avenir peut nous réserver : un monde en perpétuelle évolution, avec des nouvelles technologies, offrant des instants de vie dans des parties du globe et de la confrontation des peuples.



En soirée, retour à l'hôtel.

Dîner d'adieu dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.

VENISE

VENDREDI 10 NOVEMBRE

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Début de matinée libre.

Ensuite, transfert à l'aéroport et formalités d'enregistrement.

Envol et arrivée à Bruxelles en début d'après-midi.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

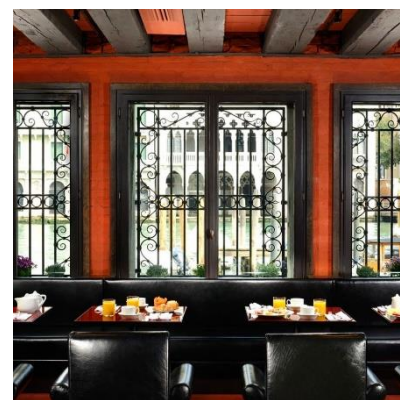
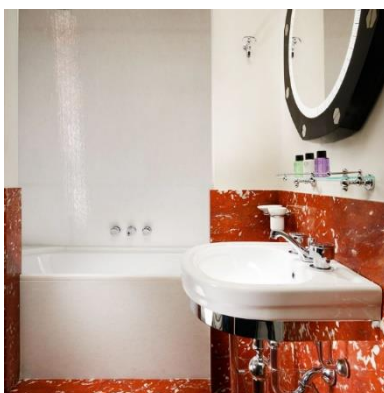
Votre hôtel :

HOTEL OROLOGIO 4*

L'hôtel Orologio est élégant. Les chambres sont présentées avec un caractère résolument moderne et minimaliste tout en portant une grande attention aux détails. Les meubles se caractérisent par leurs éléments de design et par le fait qu'ils sont faits sur mesure, comme les sièges et l'éclairage, et une grande utilisation de la couleur. Toutes les chambres, super-équipées et dotées d'un éclairage avant-gardiste, unissent des matériaux de qualité tels que le marbre, le bois et le cuir, avec des combinaisons et des effets inhabituels.

Le fil conducteur présent dans toutes les chambres sont les œuvres d'art lumineuses créées à partir de véritables mécanismes de montres.

Les salles de bains sont faites de marbre précieux, de luminaires de couleurs contrastées et d'accessoires faits sur mesure.



LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 19 PARTICIPANTS.

PRIX :

☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 30 JUIN : 1.695 €**

☐ APRES LE 30 JUIN, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.825 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **445 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

CE PRIX COMPREND:

- ✍ Les vols internationaux avec Brussels Airlines.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 60 euros).
- ✍ Les services d'un guide local francophone.
- ✍ Les transferts a/r en bateau privé.
- ✍ Le pass vaporetto.
- ✍ Le logement en chambre double dans l'hôtel mentionné (ou similaire).
- ✍ La demi-pension incluant un forfait boissons.
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme.
- ✍ Les entrées aux sites et musées.
- ✍ La taxe de séjour.
- ✍ L'accompagnement Preference - Travel Team.
- ✍ La TVA.
- ✍ Les attentions des Voyages de la Libre.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les déjeuners.
- ✍ Les boissons hors forfait.
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances auprès de « Assurinco ».

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, CERTAINES VISITES DE VILLE SE FONT A PIED ET REQUIERENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT

VENISE ARCHITECTURE, DU 7 AU 10 NOVEMBRE 2023

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

Je, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASS./CI : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASS./CI : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE A 1 LIT ☐ DOUBLE A 2 LITS ☐ DOUBLE A PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

INSCRIPTION (SUITE) : VENISE ARCHITECTURE, DU 7 AU 10 NOVEMBRE 2023

PRIX : ☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 30 JUIN : 1.695 €**

☐ APRES LE 1^{ER} JUIN, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.825 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **445 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 7 OCTOBRE 2023.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : D.3676

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage

De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage

De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage

De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018